



NOUS CONTACTER

Votre Agent Général
A DUCOIN EIRL ET C LE GAL EIRLANGLE PLACE ANATOLE FRANCE
32 RUE ALEXANDRE DUMAS
44000 NANTES☎ **02 40 76 47 46**
@ **agence.ducoinlegal@axa.fr**N° ORIAS 08 038 973 (CHRISTOPHE LE GAL)
www.orias.fr/- CABINET VALLET EXPERTISE
13 BD PAUL LANGEVIN
44100 NANTES

LE MERCREDI 3 JANVIER 2024

VOS RÉFÉRENCES

Votre référence client
3390132404Votre contrat
0000010645824704Date d'effet
01/04/2020

IMPORTANT

Document à conserverCette attestation fait partie
intégrante de votre contrat.

Votre attestation d'assurances

Responsabilité Civile Prestataire

AXA France, dont le siège social est situé **Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre** atteste que :
- CABINET VALLET EXPERTISE
13 BD PAUL LANGEVIN
44100 NANTESEst titulaire du contrat d'assurance n° **0000010645824704** ayant pris effet le **01/04/2020**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber
du fait de l'exercice des activités suivantes :ACTIVITE D'EXPERTISE ET CONSEIL dans un ou plusieurs des domaines suivants : bâtiment,
incendie, vol, agricole et foncier, forestier, à l'occasion d'expertises amiables, arbitrale,
expertises conseil, expertises techniques (judiciaires)**A L'EXCUSION DE TOUTE MISSION D'ETUDE, CONSEIL ET OU PRECONISATION
TECHNIQUE, MAITRISE D'ŒUVRE MÊME PARTIELLE, NOTAMMENT LES PRESTATIONS DE
CETTE NATURE POUR LES OUVRAGES RELEVANT DES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE
CIVIL.**La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.
La présente attestation est valable du **01/01/2024** au **01/01/2025** et ne peut engager l'assureur au-
delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.**Fait à Nanterre, le 03/01/2024**
Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières)	305 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat